



## Déshéritage de son enfant apres une séparation de bien

Par **caro60**, le **25/10/2016** à **12:27**

Bonjour,  
Suite à une séparation de biens et de partage est-ce que mon ex mari peut déshériter ma fille puisqu'il ne s'entend pas avec elle car je ne suis plus la propriétaire de cette maison .  
Merci de votre retour.

Par **Lag0**, le **25/10/2016** à **13:20**

Bonjour,  
Difficile de vous répondre avec si peu de renseignements.  
Votre fille est-elle aussi celle de votre ex-mari ?  
Votre ex-mari est-il le propriétaire de la maison ?

Par **amajuris**, le **25/10/2016** à **13:30**

bonjour,  
si votre fille n'est pas sa fille, ce n'est pas son héritière.  
si votre fille est également sa fille, elle est héritière réservataire et ne peut pas être déshéritée.  
salutations